

LA PLURICULTURALITÉ EUROPÉENNE ET SA LOGIQUE HISTORIQUE

Un schéma de la diversité

Dire, à propos de l'Europe, que l'on a affaire à un monde pluriculturel, peut paraître une banalité, ou, du moins, une vérité première ne nécessitant pas une investigation en profondeur. Mais si l'on juxtapose, à ce propos, deux types d'incertitudes ou d'ambivalences, l'un portant sur l'espace (de quoi parle-t-on quand on parle d'Europe ?) et l'autre, sur le temps (comment associer une histoire complexe avec notre contemporanéité ?), on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Le modèle (ou le schéma) de la pluriculturalité, est peut-être spécifique à l'Europe et il constitue une piste de réflexion fructueuse, à condition de lui conférer sa pleine dimension, avec toutes les exigences intellectuelles qu'elle comporte.

Observons d'abord que la combinaison, sans doute non spécifique, de mémoire et d'oublis sélectifs, d'une part, et d'une « langue de bois » d'autre part, brouille cette piste et obscurcit les débats. Commençons donc par préciser sur quelles bases nous nous fondons.

Tant pour l'espace que pour le temps, la dimension historique se révèle majeure, surtout si on l'utilise pour réfléchir sur les discours produits dans les divers sous-ensembles du continent et pour s'interroger sur leur raison d'être, sur leur logique propre, c'est-à-dire historique. Parler d'Europe alors qu'elle n'a pas de limites géographiques physiques précises, mis à part deux détroits, souvent évacués comme limites symboliques, Gibraltar, à l'Ouest, et l'ensemble constitué par les Dardanelles et le Bosphore, à l'Est, — et bien sûr, les mers qui s'étendent entre les deux et les prolongent à chaque extrémité — renvoie donc au thème historique de la *frontière*.

Frontière et culture

Nous n'entrerons pas dans le détail des débats actuels à ce sujet, sinon pour préciser que la frontière est toujours invoquée avec une connotation d'histoire culturelle, plus que militaire, et avec une signification forte attribuée à tout ce qui touche à la cohérence des ensembles humains

correspondants. Ces dernières années, on a constamment invoqué le poids conféré à ces deux limites, non coïncidentes, celle qui sépare le christianisme romain et réformé du monde orthodoxe, et celle qui permet de distinguer l'espace qui ne fut pas soumis à l'Empire ottoman dans ses confins stabilisés à la fin du xvii^e siècle, de celui qui a fait partie du monde « turc » jusqu'au milieu du xix^e siècle. Ces deux frontières symboliques, terme sur lequel on insiste ici afin de marquer la différence avec les visions qualifiées de géopolitiques, permettent de ne pas mettre en évidence les questions strictement ethnolinguistiques, celle par exemple correspondant à une éventuelle « entité slave ». Il est clair que, depuis le « point de vue » de la Pologne ou de la Croatie, les deux limites évoquées seront données pour pertinentes, et la « frontière de l'Europe » écarte alors nettement de celle-ci la Russie, tout en laissant planer quelques doutes concernant la Roumanie et plus encore, la Bulgarie, voire même parfois l'ensemble des Balkans.

On aboutit ainsi, comme hypothèse de travail à propos de la pluriculturalité en Europe, à un ensemble comprenant les États de l'Ouest et du Nord (Italie incluse), les anciens « Empires centraux » (Allemagne et Autriche-Hongrie) en y incluant la totalité de la Pologne et de l'ex-Yougoslavie, augmenté de la Grèce et de l'Albanie, ces deux pays, comme la Serbie, constituant des « marches » pour des raisons tant culturelles qu'historiques. D'une part, ne pas traiter dans une démarche commune de la Hongrie, de la Bohême ou de la Pologne au même titre que des pays de l'Europe dite des Quinze paraît totalement absurde eu égard à la manière dont l'Europe s'est constituée. D'autre part, cela permet de se démarquer à la fois du modèle « centraliste plus ou moins décentralisé » qui passe facilement, en France, en Angleterre ou en Italie, pour le seul modèle de société possible (c'est-à-dire, subsidiairement, comme le placage du schéma étatique sur la société) et du néo-institutionnalisme « bruxellois » qui tend à donner comme équivalent formel aux *sociétés* européennes, l'ensemble des traités et des réglementations successifs qui ont émané de la Communauté, puis de l'Union.

Si l'on tient compte d'un passé somme toute récent, en particulier de ce xix^e siècle européen qui a duré jusqu'en 1914 et constitue la matrice culturelle de notre continent, on rencontre sur cet ensemble des caractéristiques relativement précises et comparables, à cette condition de définir précisément leur nature, sans y rechercher une mythique « unité ». Là n'est pas le problème, non plus que dans la question d'un centre ou d'une « capitale » : ces éléments ne peuvent qu'appartenir à une conception d'abord étatique, ensuite uniformisante, donc « jacobine ». Or, dès que l'on franchit les frontières de l'Est et du Nord-Est de la France louis-quatorzienne, napoléonienne et républicaine, ce modèle perd de sa pertinence et, si l'on s'astreint à placer l'origine du regard quelque part dans la partie médiane du continent, il disparaît totalement.

États unitaires et cultures hétérogènes

On dira donc que la première caractéristique de l'Europe est d'être un espace profondément divers et subdivisé. Cette fragmentation, héritée du flux et du reflux incessant des

« peuples » historiques et de la construction des États monarchiques ou oligarchiques sur le mode patrimonial, a « travaillé » cet espace jusqu'à rendre cette subdivision consubstantielle aux sociétés. La seconde est directement issue de la première ; en effet, ces diversités, ces structures hétérogènes de représentation, se sont presque partout constituées en dehors des pouvoirs militaro-politiques. La totalité des États — ou des formes politiques modernes — s'est constituée en regroupant, à des échelles très variées, des éléments hérités de systèmes d'autorité très anciens, en tout cas pré-modernes, que ces États ont fédérés sans le plus souvent se préoccuper de les unifier sur le mode de l'organisation sociale et des formes culturelles¹. C'est vrai de l'Europe centrale et balkanique ; on le vérifie encore largement, au moins jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, dans l'Allemagne proprement dite et en Italie ; et les tentatives de fusion/homogénéisation entreprises dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Belgique, en Espagne et même, dans une moindre mesure, en Angleterre ont pour l'essentiel échoué. Quant à l'Italie, après une phase où prédomine l'idéologie de l'homogénéisation moderniste, qui ne concernait d'ailleurs que les élites économiques et politiques (y compris, pour ces dernières, le mouvement fasciste et le communisme de l'après-guerre), elle est à nouveau confrontée à une forte hétérogénéité « géographique » des représentations propres de la structure sociale. Dans un tel contexte, la France reste le seul pays qui ose encore se prétendre doté d'une culture unifiée et unitaire, proposition d'ailleurs assez contestable comme on le sait.

Si l'on vient juxtaposer ces deux éléments, ce qui caractérise l'Europe *dans son histoire*, c'est à la fois la persistance d'aires culturelles de type sociétal qui ne sont pas réductibles les unes aux autres — sans qu'elles soient pour autant inconciliables ou antagonistes — et la gestion « en cohabitation » de cette pluralité de cultures, soit simplement par les échanges inter-groupaux, soit par le moyen de structures politiques relativement souples (au moins jusqu'au XIX^e siècle), sans qu'il y ait identification, confusion, entre le politique et le sociétal.

L'autonomie relative du culturel et du politique

On pourrait multiplier les illustrations à l'appui de ce qui ne saurait constituer une simple affirmation. Si on utilise le terme de culture dans son acception la plus large — les traits linguistiques et coutumiers, les aspects techno-économiques, comme le rattachement religieux ou les diverses formes que revêtent arts plastiques, musique et littérature —, on constate que l'évolution de ces phénomènes culturels et la manière dont on les perçoit de l'extérieur ne doivent pas grand-chose à une action quelconque de pouvoirs publics de niveau étatique, et rien, ou presque, aux limites politiques. Même le roi de France se soucie peu d'unifier son royaume sur ce point, et l'Alsace demeure largement de culture germanique, y compris dans la langue écrite, tout comme la région de Perpignan demeure catalane. Et pour prendre deux exemples contrastés, à la fin du XVIII^e siècle, si les réformes du josphisme visent à normaliser la gestion

administrative, elles ne cherchent nullement à germaniser l'Empire des Habsbourg ; de même, l'Italie, but de ce voyage initiatique appelé alors le « Grand Tour », est-elle perçue — de manière d'ailleurs vague et imprécise, puisque l'italianité du Piémont ou des Deux-Siciles est souvent contestée — comme la terre d'une culture relativement définissable dans le domaine des arts, alors même que nul n'envisage qu'elle puisse un jour constituer un État. On pourrait appliquer, bien entendu, ce type d'analyse aux Provinces-Unies, à la « République des Nobles » polonolituaniennne, etc.

L'Europe se présente comme la juxtaposition d'États beaucoup moins unitaires que ce que l'historiographie du XIX^e siècle a imaginé. Cet assemblage recouvre lui-même, de manière parfois aléatoire, ce qu'on pourrait appeler une confédération de structures culturelles localisées. Les États, lorsqu'ils ne représentent pas des oligarchies de type « notabiliaire » ou pluricommunal, se sont constitués comme des « biens de famille » (c'est d'ailleurs la seule définition qu'on puisse donner des possessions de la Maison d'Autriche, c'est-à-dire les domaines des Habsbourg, hors la Bohême-Moravie et la Hongrie²) et leur hétérogénéité n'est pas plus une difficulté que celle qui caractériserait un quelconque patrimoine personnel.

Sans entrer dans une investigation à l'échelle mondiale, l'Europe, si elle n'est pas la seule zone de la planète à fonctionner sur ce modèle, va voir, à travers diverses « modernisations », la presque totalité de ces aires se maintenir jusqu'à l'époque contemporaine ; et ce, sans que leurs éléments culturels constitutifs soient fortement réduits ou dénaturés afin de servir de manière définitive à l'édification d'un État. Les exceptions sont relativement peu nombreuses ; elles concernent par exemple la Hongrie ou la Pologne³. Mais même la France et l'Italie, pays où la bureaucratisation homogénéisante est allée le plus loin, n'ont pas constitué leurs systèmes culturels infranationaux comme des éléments purs et simples d'une culture nationale, se contentant de superposer cette dernière aux cultures locales ou régionales, elles-mêmes considérées comme mineures. Ce n'est qu'assez récemment, lors l'opération de mise en patrimoine, que l'on a tenté d'intégrer les restes fossilisés des cultures régionales, au sens large, dans un « patrimoine national », tout comme on l'avait fait, dès la Révolution, pour les seuls grands édifices et les œuvres d'art (sculptures, tableaux, etc.) qui leur étaient attachés (Poulot, 1997). Dans le reste de l'Europe, la constitution, en 1918, d'États assez artificiels, puis le recouvrement par les régimes socialistes de l'Est ont, paradoxalement, contribué à la survie des cultures sociétales.

En revanche, à l'extérieur de l'Europe, rares sont les zones où cette dichotomie entre système culturel et système politique a survécu. Il existe évidemment le cas de l'Inde, mais en règle tout à fait générale, soit des États se sont constitués par voie purement politique sur un espace où la différenciation culturelle était faible, soit les États surgis dans un processus de modernisation ont fait en sorte de ne pas tenir compte de cultures préexistantes, les réduisant à des aspects « primitifs ». La première catégorie correspond à peu près aux Amériques (avec l'« exception » franco-canadienne), la seconde au continent africain.

La spécificité culturelle européenne

Nous aurons l'occasion de préciser, dans la fin de cet article, la pertinence et le sens exact de cette spécificité. Quant à la définition de la pluriculturalité européenne, notons que cette omniprésence de la notion de frontière correspond aussi à une forte prégnance de l'idée de *traduction*. Sans vouloir remonter à des structures dialectales qui sont très complexes (Poche, 1994), mais ne sont pas singulières au continent européen, l'Europe est restée un continent sur lequel sont en usage *officiel* pas moins de trente-quatre langues, pour une population de cinq cents millions d'habitants environ⁴. Cette situation est sans équivalent dans le monde et les événements récents ont surabondamment démontré que ces diverses « formes expressives » ne correspondaient nullement au maintien pieux de traditions archaïques, mais tout au contraire à l'affirmation d'une culture, c'est-à-dire d'une conscience identificatoire, d'une auto-référence, tout à fait incontestables, à de très rares exceptions près, y compris lorsque, paradoxalement, le sentiment d'appartenance au groupe est intense alors même que la langue, bien qu'officialisée, est en forte régression (cas de l'Eire).

Deux exemples archétypiques vont nous permettre de mieux comprendre ce phénomène, en tant qu'ils sont à la fois totalement significatifs de la pluriculturalité européenne et totalement « mis à la marge » du discours public, traités, sous les aspects qui nous intéressent, comme d'éternelles (sinon de malencontreuses) exceptions : il s'agit de la Suisse et de la Belgique (et, pour ce dernier État, de la situation d'équilibre à laquelle il semble être parvenu après les « accords de la Saint Michel », la réforme constitutionnelle de 1992 — Verdoodt, 1997 —). Ce qui caractérise, historiquement et actuellement, les deux « pays » en cause, c'est la cohabitation entre des systèmes culturels non seulement distincts mais fort éloignés, dans un cadre politique tel qu'il assume, *en ce qui concerne les matières qui nous intéressent*, des fonctions *a minima*. Il en résulte, chaque fois que la chose se révèle nécessaire, que les diverses sociétés, fédérées par le pouvoir politique (en fait, sous l'angle culturel, il les confédère, ainsi qu'on l'a dit plus haut), peuvent sans réelle difficulté se proclamer des « sociétés distinctes », selon l'expression québécoise, et qu'il n'existe pas réellement (plus, en ce qui concerne la Belgique) de « nation ». On nous objectera, concernant ce dernier pays, qu'il a fallu un siècle de luttes pour en arriver là ; mais l'argument n'est guère recevable, dans la mesure où le caractère « un et indivisible » de la Belgique de 1830 ne correspondait qu'à une superstructure étatique « plaquée » sur un système social dont la diversité était soigneusement passée sous silence. On voit donc bien réalisées les deux caractéristiques que nous avons attribuées au modèle européen de société(s) : la distinction radicale entre le registre du social et celui du politique⁵ ; la persistance de la notion combinée de limite culturelle et de traduction (au sens large).

Le fait que ces deux États aient conservé (ou abouti à) ce type de structure est, bien entendu, lié à des facteurs historiques plus marqués qu'ailleurs. En fait, ils ne représentent jamais qu'un cas de visibilité particulière d'un phénomène général. L'évolution de l'Autriche-Hongrie

avant 1914, celle de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie entre les deux guerres mondiales — donc dès leur formation, elle-même assortie d'ambiguïtés redoutables —, puis dès que la contrainte des régimes socialistes se fut desserrée, tout comme les crises qu'ont récemment connues, à des degrés divers, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, relèvent des mêmes analyses. En fait, c'est toute l'Europe qu'on *peut* considérer comme un espace fragmenté (Poche, 1996), dans une contextualité historique qui a traversé les siècles, comme l'ont fait les frontières linguistiques. Cette fragmentation n'a rien à voir ni avec le résultat des actuelles migrations, ni avec la manière dont des États issus du colonialisme se sont appropriés l'espace, selon une logique de prédation menée dès le départ avec des méthodes « modernistes » ; il s'agit au contraire d'une très ancienne symbiose entre le groupe humain, le monde social et le monde physique. On voit à quelle charge idéologique correspond le fait de la stigmatiser, avec une forte connotation négative, comme relevant de résurgences « médiévales » ou de « nationalismes ethniques ».

L'idéologie du métissage et la « métaculture »

Or cette dichotomie entre société et politique et cette pluralité culturelle *fondatrice* se heurtent maintenant à une autre conception : celle de la reconstruction *ex post* de la société à partir du politique, considéré comme l'outil de gestion des individus préalablement ramenés à une mesure uniforme. Dans ces conditions, tout ce qui relève de la construction historique des cultures, c'est-à-dire l'élaboration progressive d'une représentation du monde et de la place qu'y tient l'individu, est considéré comme un rapport direct de l'individu et du groupe à une *niche* historico-culturelle qui échappe au contrôle politique et ne peut qu'engendrer, dans une vision post-moderne de la socialité, conflits, xénophobies et exclusions. Dans ce que certains penseurs aventuristes n'hésitent pas à qualifier de nouvelle phase de l'évolution, au sens quasi darwinien du terme, l'homme se trouverait confronté à une pluriculturalité certes, mais que l'on peut dire fictive, parce qu'elle ne constituerait plus qu'un immense « patrimoine » mis à la disposition de l'homme, ou plutôt du citoyen, universel. Mais les faits semblent prouver qu'une pareille dérive n'a aucune raison théorique, non plus qu'aucune chance pratique, de correspondre à l'Europe, c'est-à-dire de s'y limiter. En particulier, on ne voit aucune raison particulière de ne pas étendre à la « culture américano-urbaine », déjà largement présente en France, les analyses du type « métissage » que l'on propose, entre autres, à propos du Maghreb, mais aussi de l'Afrique noire. On n'est plus alors dans la pluriculturalité, dans la « cohabitation culturelle » : on est dans la trans- ou la métaculture, conception *politique* (et non plus sociale), donc exogène, de la culture, où la gestion de la sociabilité interindividuelle (atomistique) se substitue à l'exercice permanent (endogène) de la socialité (la construction intersubjective du groupe face à son contexte).

La cohabitation suppose donc comme élément nécessaire une certaine incompréhension de l'autre (groupe), considérée comme une marque de respect et non, selon un paralogisme hélas trop fréquent, comme une semence d'hostilité (Bruckner, 1994). Il serait au contraire assez facile de montrer — ce qui dépasserait le cadre de cet article — que l'obsession de l'intercompréhension *à tout prix*, outre qu'elle est une source perpétuelle de frustrations, engendre d'incessants empiètements, de perpétuelles phagocytoses qui aboutissent à un magma chaotique au sein duquel l'exercice de la violence individuelle devient, peut-être, le seul marquage identificatoire possible.

Loin des querelles stériles sur les limites de l'Europe et sur son destin institutionnel (qui fait courir le risque permanent d'un jacobinisme sans centre), l'héritage historique de celle-ci semble bien au contraire consister dans une logique sociale de la gestion *faible* d'un éternel polycentrisme, d'une éternelle fragmentation pour lesquels la limite extérieure n'a d'autre sens que celui de l'extinction progressive de la représentation dans l'éloignement. L'Europe serait alors, face au modèle américain de l'extension indéfinie de la horde des pionniers partant à l'aventure (*Go West !*), face au modèle « asiatique » du quadrillage homothétique appuyé sur une bureaucratie formaliste et moralisante, le modèle de la perpétuelle énigme, de la cité d'à-côté que l'on ne comprendra jamais tout à fait, de l'étranger qui habite un espace autre, parle une langue autre, mange et se vêt sur un mode qui n'est pas le nôtre et que l'on regarde avec considération, mais sans boulimie de conquête ou d'absorption (de consommation, ces dernières décennies). Tant il est vrai que seuls les rois — les souverains — conquièrent, et que les sociétés, les civilisations, se caractérisent aussi par cela qu'elles acceptent d'ignorer.

NOTES

1. Mis à part, et encore pas de façon constante, la religion, pour des raisons qui tiennent plus à la nature « métaphysique » du pouvoir royal qu'à une volonté d'homogénéité culturelle ou à un souci d'« ordre public ».
2. C'est-à-dire respectivement les « couronnes » de Saint Wenceslas et de Saint Étienne, dont le chef de la dynastie des Habsbourg est personnellement détenteur. L'ensemble de ce patrimoine dynastique ne constitue de plus qu'une partie du Saint Empire Romain Germanique, dont le Habsbourg est l'empereur (*Römische Kaiser*) de 1440 à 1806.
3. Et, en contrepartie, on a souvent qualifié la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et même la Roumanie d'« Autriches-Hongries en réduction ».
4. En ne comptant ni l'ex-URSS (sauf les pays baltes) ni la Turquie, et en ne considérant pas dans ce dénombrement les langues qui ne sont pas d'usage officiel bien que *parfois* « langues minoritaires protégées » (les langues d'oc, le frioulan, etc.), non plus que les formes distinctes d'usage courant public, et parfois même écrit, qui servent à la pratique de plusieurs langues « officielles » (cas du flamand, du norvégien, du grec, du suisse alémanique). À ne

s'en tenir qu'à des critères linguistiques, il faudrait ajouter à ce chiffre au moins une dizaine d'autres langues, dont pour quelques-unes, il est vrai, l'usage tend à se réduire, mais qui ne sont pas pour autant des formes dialectales d'une « langue-mère » (outre celles déjà citées, le sarde, le piémontais, le frison, le bas-allemand, le kachoube, etc.).

5. Distinction qu'illustrent bien, pour ce qui concerne la Belgique, les notions (constitutionnelles) de Communauté et (surtout) de « matières personnalisables », ces domaines (langue, culture, voire droit social, etc.) qui sont de plus en plus gérés par ces structures organisationnelles d'essence plus sociétale que politique que sont précisément les Communautés. De la même manière, on noterait que la structure « de bas en haut » de l'organisation administrative helvétique, où l'on est d'abord citoyen d'une commune avant de l'être d'un Canton puis de la Confédération, est une figure frappante de la primauté du sociétal. On comparera avec les fantasmes de la « néo-citoyenneté », de la citoyenneté en soi fondée sur les droits de l'homme à part de toute appartenance nationale, etc., qui ont fleuri ces dernières années, par exemple à propos de l'ex-Yougoslavie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BRUCKNER, P., *Le vertige de Babel*, Paris, Arléa, 1994.

POCHE, B., « Éléments pour une phénoménologie des systèmes linguistiques », in *Langage et société*, 67, 1994, p. 9-35.

— *L'espace fragmenté. Éléments pour une sociologie de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 1996.

POULOT, D., *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.

VERDOODT, A., (dir.) « Où va la Belgique ? », *Recherches Sociologiques*, XXVIII, 1, 1997, numéro thématique.